

Année 2025 / 2026



**91 Rue Paul Bellamy
44000 NANTES**

Mail de L'INTERNAT : internat@talensac.com

Siège Administratif :

*Internat du Lycée Talensac
18 rue de Talensac – BP10225
44002 NANTES CEDEX 1*

ORGANISATION

DIRECTEUR	Caroline EL JANATI	
RESPONSABLE	Marie SARZEAUD	Téléphone : 02.51.72.95.10 Mail : mariesarzeaud@talensac.com
COORDINATRICES INTERNAT	Séverine CRENIER & Marie-Noëlle DOS SANTOS BARRA	

COORDONNÉES DE L'INTERNAT (Échanges avec les coordinatrices)

Téléphone : **06.45.48.86.12**

*N° accessible pour joindre les coordinatrices sur le temps d'ouverture de la Résidence
(de 16h15 le soir, à 8h30 le matin)*

Mail : **internat@talensac.com**

Contact mail, en particulier, pour tous les messages concernant les absences

Écoute, dialogue, responsabilisation sont les **filis conducteurs** qui permettent de concrétiser une vie en collectivité basée sur la confiance et le respect mutuel.

Ces valeurs permettent le développement personnel de chaque jeune dans sa dimension individuelle et sociale.

La vie en collectivité doit permettre l'épanouissement de chacun de ses membres en étant acceptée et non considérée comme une contrainte. Ceci nécessite un certain nombre d'obligations telles que :

- l'acceptation de l'autre dans ses différences
- les concessions
- le partage
- l'ouverture au groupe
- le respect des autres et du bien commun

Pour conjuguer travail, détente et repos, il est indispensable de s'organiser et de se référer à des règles communes énoncées par le règlement.

ORGANISATION DE LA VIE DES ÉTUDIANTES À L'INTERNAT

Les étudiantes internes ont un fonctionnement plus autonome que les lycéen/nes, toutefois un certain nombre de règles doivent être respectées pour contribuer à la qualité de vie de tous et permettre d'étudier de façon efficace.

HORAIRES

La Résidence Clorivière est ouverte du lundi (16h30) au vendredi (8h30).

16 H 30	Ouverture de l'Internat
16h30 à 17h30	Goûter
19 H 00	Dîner
A partir de 06H55	Petit Déjeuner
08 H 30	Fermeture de l'Internat

Les lycéennes ayant des temps d'étude de 18h00 à 19h00 et de 20h00 à 21h00, nous demandons aux étudiantes de bien vouloir respecter leur temps de travail en faisant preuve de la plus grande discrétion pendant ces créneaux horaires.

DÉPOT DES VALISES LES LUNDIS ET VENDREDIS MATINS

Les internes peuvent déposer leur valise à la bagagerie du lycée Talensac (située à l'accueil des élèves) entre 7h45 à 17h30. Les valises ou les sacs doivent être cadénassés, (« sécurisés »).

DÉTENTE ET LOISIRS

Il est indispensable de se détendre afin d'établir un équilibre de vie. Les internes disposent de lieux de vie : espace informatique - salle TV – espaces verts – salle de détente

TÉLÉVISION

Le journal télévisé est proposé chaque soir aux élèves de 20 H 00 à 20 H 45.
Des soirées TV sont programmées deux soirs par semaine.

SORTIES & ABSENCES EXCEPTIONNELLES

Elles doivent faire l'objet d'une demande **ÉCRITE** des parents, adressée **à l'avance** par mail à internat@talensac.com afin que les coordinatrices puissent prévoir l'organisation de la semaine et la réservation des repas.

Les étudiantes sont autorisées à sortir jusqu'à **22h30**.

REPAS

Dans le forfait à 3 540 €, 4 dîners, goûters et 4 petits-déjeuners sont compris (sauf période de stage) - *En cas de présence à l'internat pendant les périodes de stage, 7€25 par dîner sera prélevé du compte restauration de l'élève.*

Dans le forfait à 2 850 €, les dîners ne sont pas compris.

Le dîner devra être réservé auprès de la coordinatrice 48 h à l'avance. Le prix du dîner (7€25) est prélevé du compte restauration de l'étudiante. Tout dîner réservé est facturé.

Dans les 2 cas, seules les absences pour voyage scolaire, ou maladie supérieure à 4 jours consécutifs avec présentation d'un certificat médical accompagné d'une demande écrite de la famille, pourront donner lieu à un remboursement du dîner : 7€25 le repas

Il est interdit de prendre ses repas dans les chambres.

Pendant le temps du dîner l'accès aux chambres n'est pas autorisé.

SANTÉ

- Le personnel éducatif n'étant pas habilité à délivrer des médicaments, chaque jeune devra se munir de sa propre trousse à pharmacie (doliprane, spafon, pastilles pour la gorge...)
- Les élèves internes qui suivent un traitement médical ou régime alimentaire doivent en aviser la coordinatrice référente ; (mise en place d'un PAI pour les régimes alimentaires).
- En cas de maladie, de problèmes psychologiques importants, les parents s'engagent à venir chercher leur enfant, si l'équipe de l'internat le juge nécessaire.
- En cas d'hospitalisation d'urgence, les parents doivent prendre le relais des surveillants afin d'assister leur fille.

CHAMBRES

Dans chaque chambre, il est exigé de :

- Prendre soin du matériel et de la literie mis à disposition.
- Faire son lit chaque matin, aérer et ranger son linge sale.
- Veiller à la propreté et à l'ordre quotidien.
- Faire le ménage avant chaque départ en week-end
- Ne pas y prendre ses repas. (Les denrées alimentaires sont interdites dans les chambres).
- De ne pas s'y enfermer pendant les temps d'étude et la nuit.
- Veiller à fermer les fenêtres et les lumières en sortant.
- Ne pas apporter d'objets susceptibles d'être cause d'un incendie (bougies, encens, bouilloire électrique, thermoplongeur, cafetière, réchaud, fer à repasser...).
- Débrancher après utilisation les lisseurs, sèche cheveux, fer à friser, chargeurs téléphone, ordinateurs.

Afin de ne pas abîmer les peintures et le mobilier, il est interdit d'accrocher (scotcher, punaiser...) des posters ou photos sur les murs et sur les meubles. Une grille support de décoration est à la disposition de chaque interne.

Tout problème matériel devra être signalé immédiatement aux coordinatrices.

Toute dégradation sera facturée.

Pour prévenir des risques de vol, il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur. Le cas échéant, de les déposer dans la valise cadenassée lorsqu'ils ne sont pas utilisés, ou de les garder avec soi. La responsabilité de l'internat ne peut être engagée en cas de vol.

La chambre est un lieu privé. Les internes ne peuvent y entrer sans l'invitation de son occupante.

Le personnel d'encadrement ainsi que les membres de la direction peuvent passer à tout moment inspecter les chambres.

Avant chaque départ en vacances, les internes doivent faire le ménage et le rangement complet de leur chambre :

- Faire les poussières du mobilier (intérieur et extérieur)
- Nettoyage du lavabo et de l'armoire de toilette (miroir)
- Passer l'aspirateur (en déplaçant le petit mobilier et en n'oubliant pas de faire sous le lit)
- Ne rien laisser au sol (la poubelle vidée et la chaise sont mises sur le bureau).

Le tapis de douche et le linge de lit doivent être enlevés à chaque période de vacances pour être lavés

Pendant les congés scolaires, l'établissement se réserve le droit de disposer des chambres pour accueillir des groupes. Les internes seront informées au préalable.

BLOCS SANITAIRES

- La toilette doit être faite avant 21h45, afin de respecter le repos de chacune.
- Les lavabos, douches et WC doivent être laissés propres après chaque utilisation.
- Le port de tongs est obligatoire pour accéder aux douches.
- Les gels douches et shampoing ne doivent pas rester dans les douches communes.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les tenues vestimentaires des élèves internes peuvent être décontractées mais doivent rester **correctes et décentes**.

Les jeunes filles ne peuvent pas circuler en sous-vêtement, nuisette, brassière, « mini » short...

Les garçons lycéens ne peuvent pas circuler en sous-vêtement ou torse-nu.

TABAC

Pour des impératifs d'hygiène, de sécurité et en conformité avec la loi, il est rappelé que FUMER EST INTERDIT dans la résidence – y compris la cigarette électronique.

Seul l'espace fumeur est réservé à cet effet.

TÉLÉPHONE

De préférence, les téléphones portables ne sont pas utilisés pendant les repas pour permettre les échanges et la convivialité.

ORDINATEUR PORTABLE

L'utilisation d'ordinateur portable personnel est autorisée (accès internet dans les chambres étudiantes, le self et en salle de détente).

L'internat décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol.

JOURNÉE PORTE OUVERTE

Tout comme chaque futur(e) interne est accueilli(e) pour visiter la Résidence Clorivière avant de s'y inscrire, chaque lycéen(ne) et étudiante (du lycée Talensac ou d'un autre établissement) est sollicité pour être AMBASSADEUR ou AMBASSADRICE de l'internat lors d'une journée Porte-ouverte.

La présence et la participation à une JPO, un samedi, sur ½ journée, est obligatoire.

La veille des JPO, l'internat est exceptionnellement ouvert du vendredi soir au samedi pour accueillir les internes qui le souhaitent.

DIVERS

Les élèves n'ont pas à s'approprier le matériel collectif (couverts, verres, matériel d'hygiène et de ménage...)

Les revêtements du sol à l'intérieur de l'établissement ont été conçus pour amortir le bruit des passages. Les talons aiguilles sont formellement interdits car ils détériorent ce revêtement.

En cas de non-respect de cette consigne, un dédommagement financier sera réclamé à hauteur de la facturation faite par un professionnel.

L'entrée des véhicules des familles n'est pas autorisée dans l'enceinte de la Résidence.

<p style="text-align: center;">LA PRÉSENCE DE TOUTE PERSONNE ÉTRANGÈRE A L'INTERNAT EST FORMELLEMENT INTERDITE</p>

SANCTIONS

En cas de non-respect du règlement, les sanctions suivantes peuvent être prises, en collaboration avec l'équipe de vie scolaire du lycée :

- avertissement oral
- avertissement écrit
- exclusion temporaire ou définitive de l'internat
- non-renouvellement de l'internat pour l'année suivante

Cette liste respecte une certaine graduation des sanctions, mais, en fonction de la gravité de la faute, l'équipe éducative se réserve le droit de recourir directement à l'exclusion définitive de l'internat et/ou de réunir une commission de discipline.

Par faute grave, nous entendons particulièrement :

- l'agression physique
- le vol
- l'introduction et/ou la consommation de produits illicites (drogues) et d'alcool
- l'atteinte à la sécurité

TARIFS & ENGAGEMENTS

Le prix de l'internat est un prix global tenant compte des périodes de stage. Il est fixé en fonction des calendriers annuels.

La facturation est établie par prélèvements automatiques, sur 9 mois (d'octobre à juin), pour faciliter le paiement par mensualités égales.

- *Formule hébergement + petits déjeuners + goûters + dîners
(périodes de stage déduites) => 3 540 €
Si présence pendant le stage : 7€25 pour chaque dîner pris à l'internat, facturé et débité du compte restauration*

ou

- *Formule hébergement + petits déjeuners + goûters => 2 850 €
Les dîners sont à réserver chaque vendredi pour la semaine suivante. Le prix du repas (7€25) est débité du compte restauration après réservation.*

La famille et l'étudiante s'engagent pour l'année scolaire

(du début septembre à la fin juin)

En principe, un départ en cours d'année n'est pas possible. Dans tous les cas, un préavis de 2 mois (*) est exigé et en cas de motif jugé non légitime l'année entière restera due.

() à réception d'un courrier recommandé adressé au directeur du groupe Talensac*

TROUSSEAU

- Une valise à roulettes avec une étiquette nominative portant le NOM, le PRENOM de l'étudiante interne, le nom de l'établissement fréquenté.
- Un cadenas pour la fermeture de la valise (sécurité obligatoire à la bagagerie)
- Un protège matelas (lit 90x200)
- Une couette ou une (des) couverture(s)
- Un drap housse (*+ un de rechange qui devra être à l'internat*)
- Une housse de couette (*+ une de rechange qui devra être à l'internat*)
- Un traversin ou un oreiller avec une taie adaptée (*+ une taie de rechange qui devra être à l'internat*)
- Un vêtement de nuit (chemise de nuit ou pyjama)
- Des pantoufles obligatoires avec semelles rigides (*à utiliser pour tout déplacement dans la résidence*)
- Des serviettes et gants de toilette
- Le nécessaire de toilette
- Un tapis de sortie de douche
- Une paire de tongs (pour accéder aux douches)
- Des cintres
- Une trousse à pharmacie (contenant un thermomètre, du paracétamol, de l'ibuprofène, un l'anti diarrhéique, un anti spasmodique, des pastilles pour la gorge, un désinfectant, des pansements, de la pommade pour les contusions, de l'homéoplasmine, de l'arnica en granules... et les traitements médicaux spécifiques accompagnés des ordonnances)
- Nécessaire pour entretien des lavabos des chambres : une éponge, des lingettes microfibres (dont une pour le miroir de l'armoire de toilette), des produits d'entretien
- Un flacon de gel hydroalcoolique & des masques
- Si besoin : Rallonge multiprises (attention ! pas de bloc multiprises)